

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 03 juillet 2025

Délibération n° 2025-07-04

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 27/06/2025
En exercice	29	Date de l'affichage : 27/06/2025
Qui ont pris part à la délibération	28	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Cyril DURU ; Senay OZTURK ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOUNO ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; David PERRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Philippe VIVET ; Mathieu DUPUCH.

Absents excusés :

Catherine VICENTE-PAUCHON a donné procuration à Christine VICENTE en date du 27 juin 2025
Miguel FORTE a donné procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 03 juillet 2025
Cindy ESPLAN a donné procuration à Éva BELIN en date du 1^{er} juillet 2025
Vincent POURREZ a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 30 juin 2025
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Nadine DURU en date du 03 juillet 2025
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 02 juillet 2025
Sarah BOURSIER a donné procuration à Maya VALLART en date du 03 juillet 2025

Absent :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Demande de renouvellement du statut et de la dénomination de commune touristique

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 04 mars 2019 l'autorisant à solliciter auprès du préfet la dénomination de commune touristique.

Cette dénomination de commune touristique a été attribuée par le préfet par arrêté en date du 29 avril 2019 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'en avril 2024.



Il convient donc de solliciter, dès à présent auprès de la Préfecture, le renouvellement de la dénomination commune touristique.

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'arrêté du 2 septembre 2008 (n° 2008-884) les conditions pour prétendre à cette dénomination sont au nombre de trois :

- justifier d'une capacité d'hébergement susceptible d'accueillir une population non permanente suffisante,
- disposer d'un office de tourisme classé, même si celui-ci est communautaire,
- proposer des animations en période estivale,

CONSIDÉRANT que sur la commune d'ONDRES, ces 3 conditions sont remplies,

Il est proposé de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Landes le renouvellement de la dénomination de commune touristique pour une nouvelle durée de cinq ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme et notamment son article L 133-11,

VU le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

VU l'arrêté préfectoral en date du 05 décembre 2018 classant l'Office de Tourisme Communautaire du Seignanx en catégorie II,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1. D'autoriser Madame le Maire à solliciter le renouvellement de la dénomination de commune touristique.

ARTICLE 2. D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'aboutissement de cette délibération.

ARTICLE 3. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le 04 juillet 2025,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le ...07 / ...07 / 2025

- après télétransmission électronique le 07 / 07 / 2025

- et mise en ligne sur le site de la commune le 07 / 07 / 2025